

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

LE PROPAGATEUR

Volume VI. 1er Février 1897, Numéro 23.

BULLETIN

26 janvier 1897.

* * Canada.—Les manifestations en l'honneur de Mgr Fabre, dont nous avons parlé dans notre dernier bulletin, continuent avec une unanimité qui est très impressionnante. Des services religieux sont célébrés de tous côtés dans le diocèse de Montréal et pour que ces cérémonies aient plus d'éclat, elles sont souvent réhaussées par la présence d'évêques et d'archevêques. C'est ainsi qu'à Boucherville Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, assistait au service célébré pour la mémoire de Monseigneur de Montréal. Il en était de même à l'église St-Jean-Baptiste de cette dernière ville, chez les Sœurs de la Providence, et à la Longue-Pointe. La liste serait trop longue pour énumérer en détail les témoignages de sympathie donnés au vénéré prélat; mais il nous a semblé bon de noter cette preuve de respect si unanime et si profonde.

La discussion de la question des écoles du Manitoba est toujours ouverte : l'arrangement proposé par M. Laurier rencontre, — comme tout le faisait prévoir, — une opposition énergique de la part de l'Episcopat Canadien.

* * *

* * Indes Anglaises.—Depuis une quinzaine environ de graves nouvelles nous parviennent de l'Inde et notamment des grands centres populeux de cette vaste contrée. Bombay et Karachi sont ravagés, dans des conditions terrifiantes, par un mal qui tue aussi sûrement que le choléra. La peste noire est son nom : elle s'attaque surtout aux classes pauvres, déjà préparées, par la famine qui sévit en ce pays, à subir ses atteintes. A la nouvelle de cette épidémie en Angleterre, en Russie, en Europe, on a pris des mesures sanitaires pour isoler le fléau. Jusqu'ici il n'y a eu qu'un navire venu de Bombay qui soit arrivé en Angleterre ayant quelques malades à son bord. Ils ont été mis en quarantaine et le danger paraît écarté. Mais il y a de sérieuses précautions à prendre et quoiqu'un médecin français ait découvert le *serum* préservateur, il peut se produire des cas qui échappent à la surveillance la plus sévère. On ne saurait apporter assez de soin et de rigueur, quand on pense avec quelle rapidité le mal fait des progrès et se répand facilement.

On a immédiatement souscrit des sommes considérables, mais encore insuffisantes, car il faut remédier au manque de nourriture d'une part, et enrayer cette peste épidémique qui ne fait pas moins de 80 victimes sur 100 personnes atteintes.

* * *

* * Angleterre.—On connaît maintenant avec plus de détail le traité conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Il s'agit d'une entente intervenue entre les deux pays, en vertu de laquelle ils s'engagent à régler les différends pouvant surgir, au moyen d'un arbitrage. C'est une sage pensée qui les fait agir ainsi, mais, comme le fait remarquer un journal allemand, "des traités de ce genre ont peu d'utilité, car il faut les écarter toutes les fois que des intérêts nationaux d'une importance vitale sont en jeu." Cependant il faut reconnaître que ce traité inaugure un système politique d'un caractère évidemment plus en rapport avec les idées modernes de civilisation que l'appel aux armes. Aussi un certain nombre de nations se sont montrées un peu ému de cette nouvelle tendance qui doit avoir les sympathies marquées des amis de la paix.

On doit aussi noter le discours du trône, lors de l'ouverture du parlement en Angleterre qui insiste sur les bonnes relations existantes entre ce pays et les nations européennes. La seule note guerrière qui a été soulevée est celle que présente un discours de Lord Salisbury, le chef du cabinet anglais qui a annoncé—malgré les précédentes déclarations,—qu'en Afrique le corps d'expédition qui avait pris Dongola devait marcher sur Khartoum et conquérir ce dernier poste. Il s'est empressé d'ajouter que cette possession était nécessaire à l'Egypte, ce qui veut dire au maintien sur les bords du Nil de l'occupation anglaise. Que la diplomatie est une belle chose et en quel beau langage elle sait affirmer les mensonges les plus audacieux.

* * *

* * Turquie.—A-t-on vraiment fait des réformes en ce malheureux pays? Le sultan a-t-il consenti à faire exécuter les ordres imposés par la Russie en faveur des chrétiens d'Arménie? Nous ne pourrions le dire. Mais ce qui est certain, c'est qu'en ce moment, il semble y avoir une accalmie qui peut-être n'est due qu'à l'extrême rigueur exercée contre les malheureux Arméniens. C'est là un fait indéniable, en tous cas, qu'actuellement on n'entend plus parler de meurtres et de pillages légaux, comme il y en a tant eu depuis six mois. Espérons qu'on aura fait comprendre au Sultan que les menaces des puissances ne seront pas toujours vaines et que la patience a des bornes qu'on ne franchit pas impunément.

* * *

* * France.—Les journaux français constatent—non sans une satisfaction légitime—l'échec éprouvé aux dernières élections senatoriales par les socialistes. La plupart des chefs de ce mou-

vement—qui est en somme le gros danger actuel,—n'ont pu se faire accepter par le suffrage restreint. Ceci donne confiance au parti modéré et assure le sort—nous ne savons pour quelle durée—du ministère Méline.

Il y a évidemment un peu de tolérance au point de vue de la guerre anti-religieuse faite depuis si longtemps. On signale certains actes qui paraissent être dans cet *esprit nouveau*, depuis si longtemps désiré et qui a tant de peine à prendre le dessus. C'est ainsi qu'à l'occasion de la mort du Frère Joseph, supérieur général des frères des Ecoles chrétiennes, le gouvernement a fait transmettre à cette communauté les sentiments de condoléance du Président Faure. C'est ainsi qu'à l'occasion du premier de l'an, le cardinal Richard avait été spécialement invité à faire partie des dignitaires appelés à présenter au chef de l'Etat les vœux habituels, ce qui n'était plus dans la tradition. Mais cependant les mesures vexatoires, les procès contre les communautés à propos de la taxe d'abonnement se poursuivent sans relâche. Tous ces faits contradictoires n'ont rien de digne et de sérieux et ne forment qu'un faisceau d'actes incohérents où il est presque impossible de se reconnaître. C'est là le grand malheur de la situation actuelle en France.

* * *

* * Cuba.—Le général Weyler continue la pacification de l'île, s'il faut du moins en croire les dépêches de Madrid.—Il paraît certain cependant que plusieurs provinces de l'île sont tranquilles et ceci coïncide, affirme-t-on, avec la situation difficile au point de vue pécuniaire dans laquelle se trouve le comité de recrutement de New-York. Maintenant qu'y a-t-il de vrai dans la dépêche que nous signalions au dernier bulletin ? Il est très difficile de le dire. On nie le fait à Madrid. On le répète à Washington. La vérité, c'est que des deux parts on voudrait bien arriver à faire une cote mal taillée et à sortir de l'impasse où l'on est, sans trop brusquer le dénouement. Cuba a besoin de réformes. On voudrait en faire à Madrid. Mais on craint de paraître céder à la pression des américains. A un autre point de vue, les américains redoutent les conséquences d'une application trop rigoureuse de la doctrine Monroe qui pourrait être mal vue des puissances Européennes, surtout de celles possédant des colonies, voisines de Cuba. Il y a là matière à réflexion. Aussi on n'est pas trop pressé d'agir. Et très probablement on attendra avant de prendre une décision. C'est bien là—croyons-nous—le parti auquel on s'arrêtera.

* * *

* * Madagascar.—On affirme que le général Gallieni, chargé de diriger les opérations en l'île de Madagascar, est parvenu à rendre un peu de confiance aux colons en réprimant les brigandages des populations qui se révoltaient. On a construit des routes et fait respecter les voies principales qui conduisent à Tannanarive de Tamatave et de Majunga.

**** Rhodésie.**—C'est ainsi que s'appelle la région voisine du Transvaal, dans l'Afrique du Sud. Là aussi, les Anglais sont en lutte avec les populations sauvages de cette contrée qui ne veulent pas se soumettre. Le Transvaal leur a donné l'exemple. A propos de ces courageux Boërs qui ont toujours le président Krueger pour chef, notons ce fait que les Anglais auront à payer pour l'expédition Jameson une très forte indemnité.

VERAX.

PRONES LITURGIQUES

OU EXPLICATION, A L'USAGE DES FIDÈLES DE TOUT
CE QUI SE RAPPORTE AU CULTE ET PRINCIPALEMENT AU SAINT SACRIFICE DE LA
MESSE.

Par M. l'abbé GAUSSENS.

1 volume in-12..... 0.75

Avec 25 o/o de remise.

CINQUANTE-DEUX HOMÉLIES

Pour les cinquante-deux dimanches de l'année,

Par M. l'abbé GAUSSENS.

1 volume in-12..... 0.75

Avec 25 o/o de remise.

COURS COMPLET D'INSTRUCTIONS

D'après le plan, la méthode et souvent même le texte
du catéchisme du concile de Trente,

Par M. l'abbé GAUSSENS.

2 volumes in-12..... \$1.50

Avec 25 o/o de remise.

NOTES D'UN CATECHISTE⁽¹⁾

AVIS.

En réponse aux nombreuses demandes qui nous sont faites, nous annonçons que les *Notes d'un Catechiste* paraîtront bientôt en un magnifique volume de plus de 600 pages in-12.

Jusqu'au jour de la publication, le *Propagateur* continuera à en donner des extraits.

(Suite.)

34 Q. Qu'est-ce que les anges ?

Le mot *ange*, du latin *angelus*, signifie *messenger, envoyé* : il désigne donc les *fonctions* plutôt que la *nature* des anges. Le mot *ange* est quelquefois donné, dans l'Écriture, à certains prophètes ou autres hommes, chargés de quelque mission par Dieu. Malac. III Toutefois, cette expression sert ordinairement à désigner les *purs esprits* que Dieu a créés.

Les anges... D'abord y a-t-il des anges ? Comment savons-nous qu'il y a des esprits, puisque nous ne les voyons pas ?

Les anges existent : c'est de foi. Voici ce que dit le IV^e Concile de Latran : " Au commencement du temps, Dieu a tiré du néant la *créature angélique* et la *créature terrestre*, enfin la *créature humaine*, qui est un composé et d'esprit et de corps." Existence
des
Ange

Tous les peuples ont cru à l'existence des esprits. L'Écriture sainte nous parle, dans une foule de passages, du ministère des Anges : depuis le Chérubin placé par Dieu au seuil du paradis terrestre, jusqu'à l'Ange dont il est question dans le dernier chapitre de l'Apocalypse. Citons seulement les deux anges qui firent sortir de Sodome Loth et sa famille, l'ange qui arrêta le bras d'Abraham prêt à frapper Isaac, l'ange exterminateur des premiers-nés des Egyptiens, l'ange Raphaël conducteur du jeune Tobie, les anges qui célébrèrent la naissance de Jésus, etc. Il est donc évident qu'il y a des anges ; mais que sont-ils ?

sont de purs esprits... Le mot *esprit* indique que les anges sont des êtres immatériels, invisibles, comme notre âme. Le mot *pur* signifie que les anges ne sont pas, comme notre âme, créés pour être unis à un corps. Nature
des
Ange

L'Ange est une substance *créée, spirituelle et complète*. Il se distingue ainsi de Dieu qui est *incréé*, des corps qui sont *matière brute*, et de l'âme humaine qui, sans le corps, est *incomplète*.

(1) Archevêché de Montréal, 19 janvier 1897
Permis d'imprimer les "NOTES D'UN CATECHISTE."
F BOURGEOULT, V.-C

Si parfois la Bible parle de la *face* et des *ailes* des anges, si on les représente sous des formes sensibles, c'est, comme il a été dit, afin de mieux nous faire comprendre la science des anges leur agilité et promptitude à exécuter les ordres de Dieu.

Ressemblance
avec
Dieu

créés à l'image et à la ressemblance de Dieu... Comme notre âme, les anges ont une nature spirituelle, immortelle, intelligente et libre.

Ce qui a été dit, questions 2 et 3, au sujet de la ressemblance de l'homme avec Dieu, s'applique ici aux anges.

Leur nature est même *plus excellente* que celle de notre âme, puisqu'ils sont de *purs esprits*, et que leurs *opérations* sont plus parfaites que celles de l'âme humaine.

Le Psalmiste proclamait la *grandeur* de l'homme et en même temps son *infériorité* par rapport aux anges, lorsqu'il disait : " Vous ne l'avez fait qu'*un peu inférieur* aux anges." Ps VIII, 6.

Les Anges sont donc, encore plus que notre âme, l'image des perfections et de la beauté de Dieu.

" Dieu, qui est un pur esprit, a voulu créer des purs esprits comme lui ; qui, comme lui, vivent d'intelligence et d'amour ; qui le connaissent et l'aiment, comme il se connaît et s'aime lui-même ; qui, comme lui, soient bienheureux en connaissant et en aimant ce premier Etre, comme il est heureux en se connaissant et s'aimant lui-même ; et qui, par là, portent empreint dans leur fond un caractère divin, par lequel ils sont faits à son *image et à sa ressemblance*." Bossuet, 1^{er} élv.

Fin
principale
des
Anges

pour l'adorer et le servir... *Adorer et servir* Dieu dans le ciel, telle est la fin principale de la création des anges.

Adorer Dieu, c'est le reconnaître comme Créateur ; c'est exalter son infinie Perfection. Or les Anges, ayant une intelligence bien plus éclairée que la nôtre, connaissent Dieu plus parfaitement que nous, et ne cessent de lui rendre le culte suprême d'adoration.

Le prophète Daniel dit que des millions d'anges le *servent* et que mille millions *assistent* devant son trône. Dan. VII, 10.

Saint Jean vit encore, devant le trône de Dieu, la même multitude d'anges ; ils se nombraient par milliers. Apoc. V, 11.

Dire l'*amour* que les Anges mettent au *service* de Dieu n'est pas chose possible : Dieu n'est pas pour eux seulement comme un Roi redoutable, entouré de légions innombrables de serviteurs tremblants de crainte ; il est pour eux comme le plus tendre des pères, au milieu de ses enfants.

Les Anges sont prompts et agiles comme le vent pour exécuter les ordres de Dieu ; ils sont à son service ardents et actifs comme la flamme du feu. Heb. I, 7.

- A..... Sens du mot ange ? Existence des Anges ? Questions
 B..... Sens des mots purs esprits ? Forme sensible des Anges ?
 C..... A qui ressemblent les Anges ? Fin principale des Anges ?

On dit quelquefois d'un enfant, qu'il est pur, innocent, pieux, Réflexion docile comme un Ange ! Assurément, chers enfants, les Anges sont de beaux modèles pour nous : commè eux, adorons et servons Dieu avec amour et promptitude.

Eviter les moindres péchés ; observer tous les commandements. Résolution

35 Q. Les anges s'occupent-ils de nous ?

S'occuper de nous est la fin *secondaire* des Anges.

Le mot *s'occuper* signifie *danner ses soins* : de même Fin
secondaire
des
Anges qu'un tuteur *s'occupe* et prend soin de son pupille.

Il est écrit, dans la Bible : " Est-ce que *tous* les anges ne sont pas des esprits serviteurs, *envoyés* exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut ? " Heb. I, 14.

Oui, les Anges ont souvent été envoyés... Le mot *souvent* indique les nombreuses *missions* qui ont été confiées aux Anges. Le mot *envoyés* inclut l'idée de passage d'un lieu à un autre.

Les Anges en effet ne sont *pas parlout*, comme Dieu : la sainte Ecriture, en parlant d'eux, les place ou dans le *ciel*, ou sur la *terre*, ou dans les *enfers*.

Cependant, les Anges ne sont pas, comme les êtres corporels, Lieu
des
Anges circonscrits dans un lieu, de telle sorte qu'une partie de leur substance soit contenue dans une partie du lieu. La présence des anges dans un lieu est dite *définitive*, parce qu'ils sont tout entiers dans chaque partie du lieu qu'ils occupent ; comme l'âme humaine qui, dans le corps, est tout entière essentiellement dans chaque partie du corps et *contient* le corps plutôt qu'elle n'est contenue par lui.

Selon le degré plus ou moins grand de sa perfection, chaque ange étend plus ou moins loin sa présence et son action.

Les Anges peuvent *changer de lieu* avec une rapidité plus merveilleuse que celle du fluide électrique et lumineux, avec la rapidité de la pensée.

par Dieu... Dieu seul a droit de commander à ses Anges.

Hiéarchie
angélique

Disons ici quelques mots de la *hiérarchie céleste*.

Sous un seul Chef et souverain Seigneur qui est Dieu, les Anges constituent une hiérarchie ou *sainte principauté*, se composant de *neuf chœurs* angéliques.

C'est *certain*, d'après l'Écriture et le Concile de Latran.

Les trois premiers chœurs forment l'*Ordre* des esprits, qui ont pour mission spéciale la *contemplation* et la louange des perfections absolues de Dieu : ce sont les *Séraphins* ou aimants, les *Chérubins* ou intelligents, les *Trônes* ou élevés. Les Séraphins représentent la charité du Saint-Esprit, les Chérubins la science du Verbe, les Trônes la majesté du Père.

Les trois chœurs suivants forment un *Ordre*, représentant les attributs relatifs de Dieu, par rapport au monde : les *Dominationes* représentent son souverain domaine, les *Principautés* son autorité législative, les *Puissances* son pouvoir illimité.

Enfin le troisième *Ordre* comprend les chœurs des *Vertus*, des *Archanges* et des *Anges* proprement dits : les Vertus manifestent la force de Dieu dans ses œuvres, les Archanges sa providence par rapport à l'Église et aux royaumes, les Anges sa providence pour les autres êtres de la terre, et en particulier *pour l'homme*.

Rôle
des
Anges

à l'homme... Ce mot *homme* désigne les personnes, auxquelles Dieu a envoyé quelqu'un de ses Anges.

Les Anges sont comme des *courriers*, des intermédiaires entre Dieu et nous. Sans aucun doute, Dieu n'a point besoin de leur ministère ; il pourrait bien nous manifester directement sa volonté. S'il se sert des Anges, c'est afin de faire *éclater* davantage son Autorité, et d'*associer* au gouvernement du monde ces esprits célestes, qui mettent leur bonheur à accomplir les ordres divins.

1°
Messagers

comme messagers... Le mot *messagers*, ou porteurs d'un *message*, désigne la *première* fonction des Anges, par rapport à nous.

Selon l'*importance* du message, Dieu emploie à son gré des Anges plus ou moins élevés dans la hiérarchie angélique : c'est ainsi que l'ange Gabriel, un des Anges qui *se tiennent devant Dieu*, fut choisi et envoyé par Dieu porter à la Sainte Vierge le *grand message* de l'Incarnation. Luc, I, 26.

2°
Gardiens

et ils nous sont aussi donnés comme gardiens... Le mot *gardien* désigne celui qui a la *garde*, la surveillance d'un objet confié à ses soins.

Nous garder, telle est la seconde fonction des Anges, par rapport aux hommes.

Saint Thomas pense qu'un ange est donné à chaque homme au moment de sa naissance ; d'autres veulent que ce soit au moment de la conception ou du Baptême.

D'après saint Thomas, l'ange gardien de chaque homme appartient au chœur des esprits angéliques. Il est toutefois à remarquer que, même dans le dernier ordre des Anges, il y en a qui sont plus élevés que les autres ; et il est probable que les plus parfaits sont chargés de la garde des hommes que Dieu destine à une plus grande gloire dans le ciel.

et protecteurs... Le mot *protecteur* s'applique à qui-^{3°} conqure *couvre* de sa puissance une chose *faible* ou exposée à quelque péril. ^{Protecteurs}

C'est ainsi qu'on représente quelquefois les anges *couvrant de leurs ailes*, pour la protéger la personne confiée à leur sollicitude.

La Bible nous offre un exemple bien authentique de la manière dont les Anges nous aident, dans le voyage du jeune Tobie conduit et protégé par l'archange Raphaël...

A..... Double fonction des Anges ?

Questions

B..... Sens des mots *messenger*, *gardien*, *protecteur* ?

C..... Quelques exemples, tirés de la sainte Ecriture ?

Admirons, chers enfants, la grande bonté de Dieu qui, en nous ^{Réflexion} donnant des Anges pour nous transmettre ses ordres et aussi pour nous garder et nous protéger, trouve ainsi le moyen de rendre *heureux* et les Anges qui exécutent avec joie ses volontés, et nous-mêmes qui avons l'honneur d'être gardés par un prince de la cour céleste !

Comme les Anges, aimons et servons le Seigneur.

Résolution

36 Q.—Dieu a-t-il donné à chacun de nous un ange gardien ?

Oui Dieu a donné à chacun de nous un ange gardien... ^{Existence des Anges gardiens} Il est *de foi* en effet qu'il y a des Anges, députés par Dieu à la garde des hommes.

“ Dieu, dit le Psalmiste, a commandé à ses anges d'avoir soin de vous, et de vous garder dans toutes vos voies.” Ps. 90, 11. Notre-Seigneur, parlant des petits enfants, dit : “ Gardez-vous d'en mépriser un seul ; car je vous déclare qu'au ciel *leurs anges* contemplent sans cesse la face de mon Père.” Math., VIII, 10.

L'Eglise a établi une fête en l'honneur des Anges gardiens.

C'est l'opinion commune des Pères et des théologiens que chaque *fidèle* et même chaque infidèle a son Ange gardien.

Tous les Saints ont donc eu leur Ange gardien ; plusieurs ont joui de la faveur de voir souvent leur bon Ange et de s'entretenir avec lui, comme sainte Françoise romaine.

Saint Thomas pensa que plusieurs Anges peuvent être quelquefois préposés à la garde d'une seule personne. Ainsi, il est vraisemblable que la Sainte Vierge en eut plusieurs, par égard à sa dignité incomparable.

Notre-Seigneur n'a point eu d'Ange pour le garder, (il n'en avait point besoin) ; mais il en eut un grand nombre pour l'accompagner et le servir.

^{1°}
Préserver
du
mal

pour nous préserver du mal... *Préserver quelqu'un* signifie empêcher qu'aucun malheur ne lui arrive.

Or, deux sortes de malheurs peuvent nous menacer : les malheurs du corps et les malheurs de l'âme.

Notre ange gardien a pour office de nous préserver de ces deux sortes de maux, mais principalement du *mal* le plus à craindre, le *péché* et surtout le *péché mortel*.

^{2°}
Être
bons
Chrétiens

et de nous aider à être de bons chrétiens... Le mot *chrétien*, du latin *christianus*, signifie disciple du *Christ*.

Reconnaissons qu'il y a trois espèces de chrétiens :

1. Les *faux* chrétiens : ce sont ceux qui se disent *croire* en Jésus-Christ, mais qui ne font pas partie de la véritable Eglise de Jésus-Christ : tels sont les schismatiques grecs ou russes, et les hérétiques ou *protestants* des diverses sectes.

2. Les *mauvais* chrétiens : ce sont ceux qui, tout en faisant partie de l'Eglise catholique, *en pratique* ne se conduisent pas comme de vrais disciples de Jésus-Christ, en violant les commandements de Dieu ou de l'Eglise.

3. Les *bons* chrétiens sont ceux qui, reconnaissant l'autorité de Dieu et des Pasteurs légitimes, observent fidèlement tous les préceptes, et sont animés de l'esprit de Jésus-Christ.

Aux uns et aux autres, les Anges gardiens ne manquent pas de suggérer de bonnes inspirations et de leur *aider à être de bons chrétiens*.

- Questions
- A..... Existence des Anges gardiens ?
 - B..... De quels maux nous préservent-ils ?
 - C..... Qu'est-ce qu'un chrétien faux ? mauvais ? bon ?

Réflexion Chers enfants, c'est un acte de souveraine bonté de la part de Dieu, d'avoir donné, à chacun de nous, pour le cours de notre vie, un Ange tutélaire, plein de sollicitude, prêt en toute occasion à

prendre nos intérêts et notre défense, nous poussant à la vertu par ses conseils, nous éloignant du vice par des remords, nous éclairant par ses lumières, nous protégeant sans cesse par ses secours.

Consacrez le *mardi* au culte de votre Ange gardien.

Pratique

37 Q.—Quels sont nos devoirs à l'égard de notre ange gardien ?

Un *devoir*, c'est l'*obligation* de faire ou de ne pas faire quelque chose ; selon le cas, on dit alors que le devoir est *positif* ou *négalif*.

Chaque homme a des devoirs envers Dieu, envers les autres hommes, et aussi envers les *Anges*, mais surtout envers son *Ange gardien*.

Nous devons... *Nos devoirs*, à l'égard de notre Ange gardien sont au nombre de quatre : le respect, la reconnaissance, la confiance et la fuite du péché.

Respecter la présence de notre Ange gardien...
Respecter ou porter respect à quelqu'un ou à quelque chose, c'est agir à son égard avec vénération et retenue, à cause de sa dignité ou de sa sainteté.

Il faut, par exemple, user des choses saintes avec vénération, se tenir modestement dans les Lieux saints ; un inférieur doit encore honorer par des égards particuliers tous ses supérieurs ; les grands personnages de la terre, les princes et les rois ont également droit au respect de leurs subordonnés ; les religieux, les prêtres, les Evêques et le souverain Pontife, à cause de leurs relations spéciales avec Dieu, méritent aussi le respect.

Or, les Anges ont des rapports encore beaucoup plus intimes avec Dieu, qu'ils contemplent sans cesse ; nos Anges gardiens sont des princes de la cour céleste ; à plus forte raison, devons-nous les honorer, en nous souvenant de leur présence, en respectant leur sainteté, en évitant le péché.

lui témoigner notre reconnaissance... La reconnaissance est le souvenir ou l'aveu d'un service reçu.

Reconnaissance

La *gratitude* est le sentiment inspiré par un bienfait. Quiconque n'est pas sensible à un bienfait mérite le nom d'*ingrat*. Or, l'*ingratitude* est un vice détestable, qui a pour conséquence ordinaire celle de tarir la source des bienfaits.

Lorsqu'on ne témoigne pas à un bienfaiteur de la reconnaissance par des paroles ou des actes, on est estimé un *ingrat*.

Offices de l'Ange gardien pour les soins charitables qu'il prend de nous... Les mots soins *charitables* indiquent que notre Ange gardien prend soin de nous par *charité*, parce qu'il nous aime et que Dieu nous a confiés à ses soins.

D'après l'Écriture et les Pères, les offices des bons Anges sont :

1. D'offrir à Dieu nos prières et nos bonnes œuvres.
 2. D'éclairer notre intelligence et notre imagination.
 3. De prier pour nous, d'écarter les périls qui peuvent menacer notre corps et notre âme, d'apaiser les tentations qui s'élèvent en nous, d'éloigner les démons et de nous faire déjouer leurs embûches.
- Ce qui est dit, dans le livre de Tobie, de l'archange Raphaël convient presque absolument à notre Ange gardien.

3^e Confiance **l'invoquer avec confiance dans les tentations...** Le mot *invoker* signifie *appeler au secours*.

La *confiance* indique l'*espoir fondé* que nous pouvons avoir d'être protégés par notre Ange gardien.

Les *tentations* sont des *sollicitations* au mal, qui nous viennent de la part du monde, de la chair ou du démon.

Or, de quelque part que nous viennent les tentations, nous devons les repousser avec énergie : et comme ces tentations nous font courir un grand danger, celui de tomber dans le péché, *appelons à notre secours* le bon Ange qui veille auprès de nous, et qui, *supérieur* aux démons, a sur eux puissance et autorité.

4^e Fuite du péché véniel **éviter tout ce qui peut déplaire à Dieu...** *Tout* ce qui déplaît à Dieu, c'est-à-dire le péché même véniel, déplaît pareillement à l'Ange gardien.

Déplaire à Dieu est un bien grand malheur : les Anges mettent leur plus douce joie à faire en tout le bon plaisir de Dieu ; les Saints ne craignent rien tant que de déplaire à Dieu, même par le plus petit péché véniel...

Il faut donc éviter tout ce qui peut déplaire à Dieu.

Fuite du péché mortel **et l'éloigner de nous...** Le péché mortel *éloigne* de nous à la fois Dieu et notre Ange gardien.

Dieu sans doute demeure toujours présent *partout* ; mais il n'est plus *uni par la grâce* à l'âme, coupable d'une faute grave.

L'Ange gardien aussi a reculé d'horreur devant le spectacle horrible d'une âme, qui n'est plus l'image de Dieu mais au contraire la ressemblance d'un démon. L'Ange gardien ne quitte pas cependant le pécheur ; il le poursuit par des remords, lui inflige parfois certaines peines médicinales, ne cesse de prier pour lui...

L'Ange gardien, d'après l'opinion commune, accompagne l'âme au jugement particulier ; d'après certains auteurs, il visite et console cette âme au Purgatoire, et demeure avec elle au ciel.

Si une âme a été condamnée au jugement particulier, l'Ange gardien l'abandonne, et saint Thomas enseigne qu'un démon le remplace en enfer pour le tourment du réprouvé.

- A..... Sens du mot devoir ? Nos devoirs envers l'Ange gardien ? Questions
 B..... Qu'est-ce que respecter notre Ange gardien ?
 C..... Qu'est-ce que avoir de la reconnaissance envers notre Ange ?
 D..... Sens des mots invoquer ? tentation ? s'éloigner de nous ?

Chers enfants, respectons, remercions, invoquons matin et soir Réflexion
 et souvent durant la journée notre bon Ange.

Rendons aussi les mêmes devoirs aux Anges gardiens des personnes, avec qui nous pouvons nous trouver : c'était la pratique de saint Berchmans, qui saluait toujours les anges gar liens des personnes qu'il rencontrait.

Demander surtout la pureté, appelée la vertu *angélique*. Pratique

38 Q.—Les anges tels qu'ils ont été créés par Dieu, étaient-ils bons et heureux ?

Cette question, sur l'état *primitif*, des Anges, prévient l'objection qui pourrait être faite contre la Bonté divine : Comment se fait-il qu'il y ait des anges bons et des anges *mauvais* ?

Etat
primitif
des
Anges

Oui, les Anges... Ces mots désignent *tous* les anges.

tels qu'ils ont été créés par Dieu... " Dieu, dit saint Augustin, en créant les Anges, leur donna la nature et *simultanément* leur communiqua la grâce."

" Par les saintes Ecritures, dit le Catéchisme romain, il est clair que le démon et les autres anges rebelles ont été, *dès le commencement de la création*, doués de la grâce. Il faut croire aussi que les bons anges n'ont jamais été sans bonne volonté, c'est-à-dire sans amour de Dieu."

Dieu est parfait dans *toutes* ses œuvres ; or, la création des Anges est une de ses principales œuvres.

étaient bons... *Être bon* c'est être *porté à faire du bien* aux autres ; c'est encore *être incliné* par nature à accomplir ce qui est bien : de même qu'un *arbre bon* naturellement produit de bons fruits.

1°
Être
bon

Les anges, créés par Dieu, reçurent de sa Bonté infinie une *nature bonne*, qui les *inclina* à honorer Dieu comme leur créateur, et à l'aimer comme leur souverain Bien.

De plus, dès leur création, à leur nature fut *surajoutée* la grâce divine : Dieu éclaira leur intelligence, en leur faisant connaître qu'il les appelait à la vision de son essence, et leur accorda les moyens suffisants pour mériter cette récompense, en attendant qu'ils pussent la recevoir dans le Ciel, après leur épreuve.

^{2^e}
Etre
heureux et heureux... *Etre heureux* c'est jouir du bonheur et posséder ce qu'on peut désirer.

Les anges furent d'abord placés dans une condition à peu près semblable à celle de nos premiers parents, dans le *Paradis terrestre* : ils connaissaient et aimaient Dieu ; ce qui les rendait suffisamment *heureux*.

Néanmoins, ils n'étaient pas *bienheureux*, puisqu'ils ne jouissaient point de la béatitude céleste : ils n'étaient pas encore admis à contempler Dieu face à face et à partager sa suprême félicité.

Questions A..... Paroles du Catéchisme romain sur l'état primitif des Anges ?
B..... Sens des termes être bon ? heureux ? Appl. cation aux Anges ?

Réflexion Dieu, mes enfants, est la Bonté même, et tout ce qu'il fait est bon. Quand il créa les Anges, il les fit bons et heureux ; mais comme il voulait leur faire mériter un plus *grand bonheur*, il leur laissa *la liberté* d'user en bien ou en mal de leurs facultés.

Nous allons dire comment beaucoup d'entre eux en usèrent mal ; d'anges bons et heureux qu'ils étaient, ils devinrent méchants et extrêmement malheureux.

Pratique Eviter le péché, qui peut nous rendre méchants et malheureux.

39 Q.. Tous les anges sont-ils restés bons et heureux ?

Déchéance
de
Lucifer Non, les anges ne sont pas tous restés bons et heureux ; C'est *de foi*. L'Écriture l'atteste, et un concile dit :
" Le *diable* et les autres *démons* ont été créés par Dieu bons par nature ; c'est d'eux-mêmes qu'ils sont devenus *mauvais*."

La cause *première* de cette *déchéance* fut un des Anges les plus beaux, sinon le plus beau, *Lucifer*, nom qui signifie *porte-lumière* ou *brillant*, à cause des splendides perfections de cet Esprit.

Il voulut être comme Dieu, se rendre indépendant et s'arroger le domaine des créatures, en invitant les autres Anges à le reconnaître comme leur Maître souverain.

Un grand nombre de théologiens pensent que Lucifer fut poussé à cet acte d'indépendance criminelle, par suite de la connaissance qu'il eut du mystère de l'Incarnation : ayant su que le Fils de Dieu devait s'unir hypostatiquement à la nature *humaine* plutôt

qu'à la nature *angélique*, Lucifer, jaloux de cette préférence, devint alors *arrogant, ambilieux, désobéissant, blasphémateur...*

Il leva l'étendard de la révolte contre Dieu, le Christ, l'homme. Cet exemple de Lucifer, devenu Satan ou l'adversaire, séduisit un grand nombre d'autres anges, qui entrèrent dans ses vues et partagèrent son *orgueilleuse jalousie* !

beaucoup d'entre eux péchèrent par orgueil... Le mot *beaucoup* signifie *belle quantité*, un grand nombre. Nombre des rebelles

Quoique les anges déchus soient en nombre inférieur relativement à ceux qui restèrent fidèles, saint Damascène dit : "Lucifer fit tomber avec lui une multitude *innombrable* d'anges."

Quelques théologiens ont même pensé que le Dragon ou Lucifer avait entraîné à sa suite la *troisième partie* des anges du ciel.

et furent précipités dans l'enfer... Le mot *enfer* Châtiment signifie un lieu *bas* ou *souterrain*. Le mot *précipiter* signifie *jeter en bas la tête la première*.

Dieu n'épargna aucun des anges rebelles : aussitôt s'ouvrit l'enfer avec son "feu éternel, préparé pour le diable et pour ses anges." Math. XXV, 41.

Alors, contre Lucifer se leva l'archange Michel, dont le nom signifie : " *Qui est semblable à Dieu ?* "

Ayant par son exemple confirmé les autres anges dans l'obéissance, il devint le chef des esprits fidèles ; et, au signal de Dieu, ils précipitèrent les révoltés dans les abîmes éternels.

on les appelle les mauvais anges ou les démons... Le mot *démon* veut dire *habile*, qui a du *génie*. Le Nom des esprits déchus

Les démons en effet, quoique n'ayant aucune lumière surnaturelle, ont une intelligence très perspicace, qui les rend savants et rusés. En devenant *démons*, ils n'ont pas cessé d'être anges ; ils sont devenus des anges mauvais.

Le mot *mauvais* signifie porté au mal et à faire du mal par nature ; de même qu'un arbre *mauvais* ne produit naturellement que de *mauvais fruits*.

Tandis que les bons anges cherchent toujours à nous faire du bien, les mauvais épient sans cesse le moment de nous nuire ; c'est pourquoi on les nomme en core esprits *malfaisants*, ou *esprits de ténèbres*.

Cette dernière épithète nous rappelle que le séjour ordinaire des démons est l'enfer, avec ses horribles *lucurs ténébreuses*.

Par la permission de Dieu, les démons peuvent sortir de leurs abîmes et venir sur la terre tenter les hommes ; toutefois, partout où ils vont, ils portent les supplices de l'enfer en eux.

A la fin du monde, l'enfer sera le séjour *définitif* des démons et des damnés, comme le ciel sera celui des bons anges et des élus.

Questions A... Quel fut le péché de Lucifer ? Nombre des rebelles ?
B... Conduite de saint Michel ? Noms donnés aux démons ?

Réflexion Puisque le démon, chers enfants, est l'ennemi de Dieu, et aussi le nôtre, redoutons sa malice, défilions-nous de ses pièges : " Veillez, dit l'Écriture, car le diable votre adversaire tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer."

Pratique Répétez souvent la prière à votre ange gardien : *Ange de Dieu...*

VIENT DE PARAÎTRE.

LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE

ALMANACH ANNUAIRE DU CLERGÉ CANADIEN

POUR

L'ANNÉE 1897.

ONZIÈME ANNÉE, Prix..... .. 25 cts.

INSTITUT KNEIPP

(DE MONTREAL)

No 2082 rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury

Traitements hydrothérapiques suivant la méthode Kneipp

Départements complètement séparés pour les hommes et pour les femmes.

AFFUSIONS, DOUCHES, BAINS, Etc.—CHAMBRES ET PENSION.

Grande salle de gymnase et de réaction pour chaque département.

Doucheurs et Doucheuses expérimentés,

L'institut comprend plus de 40 chambres spacieuses, bien aérées et bien éclairées

CONSULTATIONS : De 10 h. à 12 h., et de 3 h. à 5 h. tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

DR L'ÉCUYER

PARTIE LÉGALE

Rédacteur : ALBY

DOMICILE

QUESTION.—Dans le cours du mois de mai prochain je devrai payer le montant d'une obligation pour l'exécution de laquelle j'ai fait élection de domicile au bureau des tutelles à Montréal. Mon créancier réside à Montréal, et je résidais dans le district de Terrebonne lorsque j'ai contracté mon obligation. Je réside actuellement dans le district de Saint-François. Puis-je révoquer cette élection de domicile, faire signifier cette révocation à mon créancier et, par ce moyen, l'obliger de venir chercher son argent au lieu de mon nouveau domicile ?

Un Marchand.

RÉPONSE.—En vertu de l'article 85 du code civil, l'élection de domicile est attributive de juridiction. Votre créancier aura droit à l'échéance de votre obligation, d'exiger que le paiement lui en soit fait à Montréal, et faute de paiement, il pourra vous poursuivre au même lieu. Vous n'avez pas droit de révoquer seul l'élection de domicile que vous avez faite librement, dans votre obligation ; la signification d'une telle révocation faite au créancier ne peut avoir aucun effet.

Une élection de domicile est une des conditions de l'acte qui la contient. Dès qu'une semblable élection a été faite elle ne peut être révoquée que du consentement mutuel des contractants ou du consentement de celui en faveur de qui elle a été stipulée. Ainsi votre créancier ne sera pas obligé d'aller chercher son argent chez vous.

MAISON DE JEUX

QUESTION.—Qu'entend-on par *une maison de jeu publique* ? Quelle est la culpabilité de celui qui tient une semblable maison et quelle est la punition que la loi lui inflige ?

Alexandre J.

RÉPONSE.—Le code criminel donne la définition suivante d'*une maison de jeu publique*.

196. Une maison de jeu publique est—

“ (a.) Une maison, une chambre ou un local tenu par une personne dans un but de gain, que d'autres personnes fréquentent pour y jouer à des jeux de hasard ; ou

“ (b.) Une maison, une chambre ou un local servant à y jouer des jeux de hasard, ou des jeux de hasard en même temps que d'habileté,

“ (i.) Où il est tenu une banque par l'un ou plusieurs des joueurs à l'exclusion des autres ; ou

“ (ii.) Dans laquelle ou lequel il se joue quelque jeu dont les chances ne sont pas également favorables à tous les joueurs, comprenant parmi les joueurs le banquier ou autre individu qui dirige ou conduit le jeu, ou contre lequel les autres joueurs mettent un enjeu, jouent ou parient.

Celui qui tient une semblable maison est coupable d'un acte criminel et il est passible d'un an d'emprisonnement, (code criminel, art. 198.)

EFFETS DE PENSIONNAIRES

QUESTION.—Je tiens une maison de pension où je reçois des pensionnaires au mois et à la semaine, et je voudrais savoir quelle est l'étendue de mes droits relativement aux effets de ces pensionnaires. Puis-je retenir ces effets jusqu'au paiement de ce qui m'est dû ou ai-je le droit d'en disposer de quelque manière.

Vve Léonard G.

RÉPONSE.—Outre les recours ordinaires que les créanciers en général ont contre leurs débiteurs :

1^o Vous avez le droit de retenir les effets de vos pensionnaires jusqu'à ce qu'ils vous aient payé, intégralement le prix de leur pension.

2^o Vous avez de plus le droit, après un délai de trois mois, de faire vendre les effets par encan public en suivant la procédure indiquée par le Statut. Il n'est pas nécessaire que cette vente soit précédée d'une action devant les tribunaux et de l'obtention d'un jugement.

Voici d'ailleurs la disposition de l'article 5,820 des Statuts Refondus de Québec. Il ajoute un article au code civil après l'article 1816. C'est l'article 1816 A.

5,820. La section suivante est ajoutée après la section cinq, du chapitre premier, du titre dixième du livre troisième.

Section V (A)

Du droit de Rétention des aubergistes sur les effets de leurs hôtes.

1816 a. Les personnes tenant un hôtel, une auberge, une taverne, une maison d'entretien public ou autre place de rafraîchissement, et le maître de maison de pension ou de logement, ont un droit de rétention sur les bagages et la propriété de leurs hôtes ou pensionnaires, ou des personnes qu'elles logent pour la valeur ou le prix des comestibles et du logement à eux fournis.

Elles ont, en outre de tout autre recours, le droit, à défaut de paiement pendant trois mois, de les vendre par encan public, en donnant une semaine d'avis par annonce dans un papier-nouvelles publié dans la municipalité dans laquelle l'hôtel, l'auberge, la taverne, la maison d'entretien ou de rafraîchissement public, la maison de pension ou le logement sont situés, ou s'il n'y a pas de papier-nouvelles publié dans la municipalité, dans un papier-nouvelles publié dans l'endroit le plus rapproché.

L'avis doit indiquer le nom de l'hôte ou du pensionnaire ou de la personne à qui le logement est fourni, le montant dû, la description des bagages ou autre propriété qui doivent être vendus, l'époque, l'endroit de la vente et le nom de l'encanteur.

Après la vente, l'aubergiste, l'hôtelier ou le maître de la maison de pension ou du logement, peut en appliquer le produit au paiement du montant qui lui est dû, et des frais des annonces et vente, et doit payer le surplus, s'il y en a à la personne qui y a droit et en fait la demande."

JUSTICE

DIFFAMATION ET INJURE PAR LA PRESSE

(De la *Croix-Supplément*, du 30 décembre 1896.)

Nous avons déjà fait connaître le résultat du procès intenté par M. Cornudet, député, directeur de *La Lanterne à l'Indépendant* des Basses-Pyrénées.

La Gazette des Tribunaux publie aujourd'hui le jugement du tribunal correctionnel de Pau qui a débouté M. Cornudet de sa demande.

Ce jugement est intéressant pour la presse.

Tout en reconnaissant que l'article de *L'Indépendant* revêt incontestablement, une forme injurieuse que l'auteur de cet article qui a pour titre *Une infamie*, traite le journal de M. Cornudet de "feuille scandaleuse", qu'à plusieurs reprises ce journaliste est appelé "Tartufe"; qu'il est signalé comme un "hypocrite diffamateur"; que ce journal a qualifié un article de M. Cornudet consacré à M. Barthou, "d'article jésuitique, plein de réticences et de restrictions déloyales", le tribunal a acquitté *L'Indépendant*.

Attendu que de simples qualifications, non accompagnées de l'articulation d'un fait nettement précis, n'ont pas le caractère d'une diffamation, quelle qu'en soit la gravité;

Que la présomption que les imputations diffamatoires sont toujours réputées faites avec une intention coupable, disparaît en présence de faits justificatifs suffisants pour faire établir la bonne foi;

Et que l'injure cesse d'être punissable lorsqu'elle a été provoquée, la provocation en détruisant complètement le caractère délictueux.

INSTRUCTIONS POUR LES PRINCIPALES FETES

DE L'ANNÉE

Et particulièrement pour les fêtes de Notre-Seigneur, de la très Sainte-Vierge et des Saints.

Par M. l'abbé GAUSSENS.

1 volume in-12..... 0.75

Avec 25 o/o de remise.

LE MAL SOCIAL

Ses causes—ses remèdes mélanges et controverses sur les principales questions religieuses et sociales du temps présent seule traduction française autorisée. par Don Sarda y Salvany.

3 vol. in-12..... \$1.88

ACTUALITES

ou

RÉPONSES D'UN VRAI CATHOLIQUE

à quelques scrupules d'un catholique libéral.

Quoi qu'on en dise, il n'y a pas deux catégories de catholiques libéraux ; il n'y en a qu'une, et elle est mauvaise.

Mgr DE SÈGUR.

I

Et bien ! quel mal y a-t-il à être catholique libéral ?

Il y a simplement le très grand mal de professer et de défendre une doctrine condamnée par l'Église. Cela vous semble peu de chose ?

Le Vicaire de Jésus-Christ a parlé, et, dans un langage plein de clarté et de netteté, il a appelé le catholicisme libéral un "ennemi perfide," la véritable calamité des temps présents, "un pacte entre la justice et l'iniquité," "plus dangereux et plus funeste qu'un ennemi déclaré," une "erreur insidieuse et dissimulée," un "venin caché, une peste très pernicieuse.

Dites-moi s'il est permis, après cela, de professer un système de doctrine qui a été l'objet d'appréciations si sévères. Si l'on vous disait qu'à l'époque où les erreurs d'Arius, de Nestorius et de Jansénius séduisaient les intelligences, il s'est trouvé des hommes ayant conservé des doutes et des perplexités, après avoir entendu infliger à ces erreurs quelqu'une de ces flétrissures qui ont été appliquées au catholicisme libéral, que penseriez-vous de ces doutes ? que diriez-vous de ces perplexités ? vous paraîtraient-elles dignes d'un bon fils, d'un fils soumis de l'Église ? A quoi sert donc l'autorité de l'Église, si elle ne réussit pas à nous décider et à nous convaincre, quand elle parle si clairement ? à quoi bon nous appeler catholiques ? en quoi nous distinguons-nous du protestant ou du libre-penseur ? Cessez, cher lecteur, de vous faire illusion. Vous connaissez la signification des mots : docilité, soumission, foi, dépendance de l'entendement vis-à-vis de la vérité ? Pensez-y bien, et n'oubliez pas que c'est à ces conditions seulement que vous êtes véritablement catholique.

II

Vous avez raison, en partie ; mais le Pape n'a pas parlé pour tous les catholiques libéraux : il n'a pas parlé pour nous.

C'est là, cher lecteur, un prétexte, un faux-fuyant, auquel ont eu recours les hérétiques de tous les temps. Sans vous en douter, vous recourez à la distinction invoquée d'abord par Satan, et répétée depuis dans le cours des siècles, et vous achevez ainsi de prouver jusqu'à l'évidence combien est mauvaise la cause que vous défendez. Cet artifice ne profitera pas plus à l'erreur actuelle qu'il n'a profité aux erreurs anciennes. Écoutez-moi sur ce point, et prononcez-vous ensuite selon la rectitude de votre jugement.

Voyons. Que le Pape ait condamné le libéralisme catholique, ou, ce qui revient au même, le catholicisme libéral, c'est là un point sur lequel vous ne pouvez avoir aucun doute. Vous avez lu et vous pouvez relire à votre gré les documents nombreux dans lesquels le Souverain Pontife s'est expliqué avec son autorité suprême. Votre hésitation consiste, à l'heure présente, à vous demander si le Pape a condamné uniquement un certain catholicisme libéral, ou s'il a condamné tout ce qui, dans le monde, est désigné sous ce nom. La réponse ne me paraît pas douteuse ; elle ne vous le paraîtrait pas davantage, si vous n'étiez aveuglé par d'anciennes attaches. Là où la loi n'établit pas de distinction, il ne vous appartient pas d'en établir. C'est un axiome de droit, qui trouve ici son exacte application. S'il y avait un catholicisme libéral qu'on ne pût admettre en conscience, et un autre qui ne répugnât pas à la distinction essentielle et indispensable ? Ayant parlé, non pas une fois, mais cent fois sur cette matière, et toujours avec la même énergie, toujours avec la même indignation (chose étrange de la part du très doux Pie IX !), il ne lui est pas arrivé une seule fois de dire : " Considérez, mes fils, que je ne m'adresse pas à tels ou tels catholique libéraux, qui sont sur le terrain solide de la vérité ". Ne voyez-vous pas là un oubli singulier et inexplicable ? Le Pape ignore-t-il, par hasard, les acceptions diverses données en Europe au mot *libéralisme* et au *libéralisme* lui-même ? Le supposez-vous assez peu au courant de la marche générale des événements et du progrès des idées, pour croire qu'il ne sait pas quel est le catholicisme libéral de la Belgique ; quel est celui de l'Espagne, à une époque où, même abstraction faite de l'assistance du Ciel, que nous devons cependant lui accorder comme catholiques, la facilité des communications lui permet de connaître, jusque dans les contrées les plus reculées de l'Europe, les doctrines les plus mystérieuses et les plus secrètes ? Croyez-vous que le Pape, dont la charité ne fait doute pour aucun de ceux qui le connaissent, ait voulu laisser précisément dans le vague et l'incertitude une question qui préoccupe tous les esprits, et qui, hélas ! il n'est que trop vrai, trouble profondément la paix et la tranquillité morale et matérielle des peuples ? le croyez-vous criminel à ce point ? ou bien, préférez-vous le tenir pour plus

ignorant que vous et moi et moins assisté de lumières surnaturelles ? Prenez votre parti, puisqu'il n'est pas possible de sortir de ce dilemme rigoureux, et dites comment vous vous refuseriez à affirmer avec moi, que le Pape, dans ses écrits, a condamné absolument tout ce qui, en Europe et dans le monde entier, est connu, dans le domaine des doctrines, sous le nom générique de *catholicisme libéral*.

III

Mais, dans la question qui nous occupe, la Civiltà cattolica n'a-t-elle pas distingué la thèse et l'hypothèse ?

Nous voici en plein dans une question nouvelle, autour de laquelle on a fait pas mal de bruit, et dont nous avons, bon gré mal gré, à nous occuper ici. Nous allons voir ce qu'à dit à ce sujet *la Civiltà cattolica*. Interrogeons cette savante revue, qui en sait incontestablement plus long que vous et moi sur cette question.

Faisons d'abord un peu d'histoire. En 1863, lorsque se tenait le célèbre congrès de Malines, objet de tant de critiques acerbes et de louanges passionnées, *la Civiltà cattolica* écrivit un article fameux, comme tous ceux qu'elle publie, intitulé : *le Congrès catholique de Malines et la Liberté moderne* (Vme série, tome VIII, 2 octobre 1863). C'est là que fut établie pour la première fois la distinction entre la thèse et l'hypothèse dans la question du catholicisme libéral. On ne distingua point le catholicisme libéral en deux classes, comme quelques-uns le supposent ; mais, en montrant l'absurdité du système, on exposa seulement dans quelles circonstances son acceptation pratique cesse d'être criminelle de la part des catholiques.

Ainsi, la *thèse* est la condamnation absolue des fausses libertés modernes ; l'*hypothèse* signifie uniquement le cas exceptionnel où, cédant, pour ainsi dire, à une force majeure, les catholiques se voient obligés à se soumettre, malgré eux, au joug de ces libertés tyranniques. Et comme il ne peut s'élever aucune discussion sur la *thèse*, nous nous bornerons à expliquer l'*hypothèse*, en employant les paroles mêmes de *la Civiltà*, où nous lisons : " Si les peuples sont véritablement et universellement chrétiens, ils ne peuvent par là même, avoir de liberté légale que pour la vérité et pour le bien. D'où il résulte que la faculté d'adhérer au mal et à l'erreur est un défaut et une imperfection qui, loin d'avoir droit à la protection, doivent être punis par la loi, si la loi est digne du nom qu'elle porte. (Jusqu'ici il est question de la *thèse*). Mais si vous supposez (voici l'*hypothèse*, mot grec qui signifie supposition), si vous supposez un peuple réduit à des conditions telles, qu'une grande partie de ses membres et ses gouvernants eux-mêmes ne possèdent pas une connaissance certaine de la vérité et une conception claire du bien ; si vous supposez, ce qui serait pis encore, que, chez ce peuple, les choses vont si mal que l'erreur et le vice

sont placés sur le même pied que la vérité et la vertu : il est hors de doute que, dans une semblable hypothèse, la résolution de protéger seulement le bien deviendrait une véritable tyrannie. Nous ne savons s'il serait possible de la mettre en pratique ; mais, en tout cas, il serait bien difficile de la maintenir. Ce serait précisément le contraire du gouvernement dont nous avons parlé plus haut : on en viendrait à n'accorder d'autre liberté que celle d'obéir aux caprices des gouvernants. Dans des conditions si lamentables, il est hors de doute que les catholiques considéreraient comme un avantage insigne en leur faveur que le gouvernement accordât une liberté égale à tous, sans distinguer entre le bien et le mal, entre la vérité et le mensonge, et sans autre préoccupation que d'assurer à tous le respect dans l'exercice de leurs droits extérieurs. Et comment en serait-il autrement ? Dans le cas où la liberté de rendre un culte public à Dieu serait seulement accordée aux hérétiques et aux juifs, et où la liberté de la presse serait le privilège exclusif des blasphémateurs, les catholiques regarderaient comme une faveur singulière que leurs églises fussent, avant toute loi sur cette matière, mises sur le même pied que les temples hérétiques et les synagogues des juifs, et qu'il leur fût permis d'imprimer *l'Imitation de Jésus-Christ*, de Thomas à Kempis, avec la même liberté dont se sert Ernest Renan pour insulter le christianisme dans le livre qu'il a appelé *Vie de Jésus*, et qui n'est qu'un tissu d'insanités sacrilèges. La liberté pour tous devient alors une aspiration hypothétique, mais légitime pour les catholiques ; et la même Église, en condamnant en principe un pareil désordre, et sans reconnaître au mal et à l'erreur des droits qui leur seront éternellement refusés, consentira à voir tolérer l'exercice public de ces droits comme un moindre mal, ou, si vous aimez mieux, elle acceptera cette tolérance, mais seulement comme un bien relatif. Les catholiques ne doivent point alors être accusés d'avoir deux poids et deux mesures. Ils se trouvent dans le cas d'un légitime propriétaire qui, maître de sa fortune, ne veut pas la céder à un autre, mais qui toutefois, dans l'hypothèse où un voleur la lui aurait ravie, accepterait comme une grande faveur de pouvoir en recouvrer une partie ».

Ainsi parle *la Civiltà cattolica*, dans le célèbre article dont il vient d'être donné quelques courts extraits. Ne pas adhérer à cet enseignement serait commettre une erreur lamentable, si l'on était de bonne foi ; dans le cas contraire, ce serait se rendre coupable d'une honteuse et criminelle défaillance. On sait maintenant ce qu'est l'hypothèse : c'est une simple supposition. Dites-moi, après cela, si les catholiques libéraux de l'Espagne peuvent lui accorder leurs suffrages ; s'ils peuvent affirmer que la nécessité les oblige à demander cette liberté générale, afin de se soustraire, à sa faveur, à l'oppression d'un pouvoir qui, sous cette seule condition, tolère l'exercice de leurs droits légitimes. Si, après tant d'années d'agitation et de troubles horribles, l'hérésie n'a pas pu encore ouvrir de brèche chez nous, c'est à ces mesures

de sage vigueur que, par la miséricorde de Dieu et la protection visible de la sainte Vierge Marie, nous en sommes redevables.

Faut-il pour cela que, nous catholiques, nous demandions que la liberté soit accordée au mal, puisque nous la possédons déjà ? Mais ce serait donner lieu à une guerre civile qui ne manquerait pas de nous anéantir. Et cette guerre, ami lecteur, comme vous en faites vous-même l'aveu chaque jour, a pour cause, non le pouvoir ou la liberté de faire le mal, qui réclame ses droits, mais la conscience catholique, qui voit les siens sans cesse foulés aux pieds depuis quelques années. Que coûte-t-il de dire : " Soyons des catholiques sincères et sans mélange, et alors la guerre cessera " ? Mais, direz-vous, ce serait la négation radicale de la Révolution ! ce serait l'intolérance ! Je vous connais, catholique libéral ! Ce n'est pas la force de l'hypothèse qui vous oblige à accepter la tolérance de l'erreur ; c'est le désir de complaire à la Révolution, qui vous érige en prédicateur d'un catholicisme amoindri, au mépris des anathèmes du Pape.

IV

Quoiqu'il en soit, on ne peut nier qu'il y ait un nombre plus ou moins considérable d'hommes de bonne foi qui, sans cesser d'être de fermes catholiques et de condamner tout ce que le Pape condamne, sont cependant des libéraux résolus.

Vous voulez savoir si je suis généreux, ami lecteur ? Voyez donc, je pousserai la condescendance jusqu'à vous accorder ce point. Oui, admettons qu'il y ait des hommes, en plus ou moins grand nombre, qui, tout en étant libéraux, professent de l'horreur pour la liberté du mal et l'indifférence religieuse de l'État, et proclament avec le Pape que la religion véritable est obligatoire pour l'État comme pour l'individu ; en un mot, qui pensent et parlent en tout absolument comme le Pape et les catholiques les plus orthodoxes.

Exigez-vous plus encore ? Je vous l'accorde. Mais alors, de deux choses l'une : ou de tels hommes sont des catholiques déguisés sous le masque du libéralisme, et qui ont leurs raisons pour recourir à ce funeste déguisement ; ou ce sont des libéraux déguisés sous le masque du catholicisme. Ce dernier cas est le plus probable. Je vais m'expliquer

L'homme pour grave et prudent qu'il soit, a toujours quelque chose de la frivolité de l'enfant et de la femme. Et une des frivolités ou des faiblesses les plus communes chez les hommes graves, c'est de s'engouer de certains mots et de se laisser séduire par certaines expressions. Ce sont, en effet, des paroles, et rien de plus ; mais, à la fin, ces hommes en viennent à avoir pour ces expressions un culte idolâtrique ; ils s'attachent à elles, et toutes les raisons du monde ne les en désabuseraient pas. Que voulez-vous y faire ? C'est là une faiblesse comme il y en a tant d'autres.

Tel est le sort du mot *libéral*. Voici un homme qui condamnera toutes les erreurs du libéralisme moderne, si on les lui présente

successivement une à une ; mais, si on lui demande de condamner en bloc tout le système libéral, vous le verrez infailliblement s'y refuser en maugréant, bondir avec fureur, et vous l'entendrez vous dire avec l'accent de la plus invincible obstination : " Après tout et malgré tout, j'ai toujours été libéral, et libéral je veux mourir ".

— Mais vous condamnez, lui direz-vous, chacune des fausses idées du libéralisme.

— Je ne veux point cesser d'être libéral, vous répondra-t-il.

Mais voyez donc, répliquerez-vous, que si chacune des parties est absurde, le tout doit l'être pareillement, à moins que ne cesse d'être vrai l'axiome mathématique qui dit que le tout est égal à la somme de ses parties.

— Je l'ai dit, je ne veux pas qu'on me jette à la face le titre ridicule de réactionnaire... Je suis libéral.

— Mais ne voyez-vous pas qu'à ce compte, vous professez un libéralisme particulier, qui n'a rien de commun avec ce qu'on appelle ordinairement de ce nom ; un libéralisme qui n'en est pas un, mais qui est purement et simplement le catholicisme ?

— Mou ami, ne vous fatiguez pas... Vos insistances, quelles qu'elles soient, ne changeront rien à mes idées. Je suis catholique entièrement, jusqu'au bout et dans les moindres détails ; je condamne tout ce que le Pape condamne, et dans le sens où il le condamne, sans rien excepter absolument.

Je vous arrête là, mon ami : — vous condamnez tout, l'idée, la pensée, et jusqu'à la parole !

— La parole ! la parole !... Que voulez-vous dire ?

— Parlons plus clairement. Pourriez-vous faire à l'Église le sacrifice qui consisterait à cesser de vous dire libéral, comme vous lui avez fait celui de cesser de croire à chacun des faux dogmes du libéralisme ?

— Mais qu'importe à l'Église que je m'appelle de tel ou tel nom, pourvu que je ne me sépare pas de sa doctrine ? *Le nom ne fait rien à la chose !*

— Voilà, cher lecteur, un homme gagné, séduit par une seule parole, et tellement aveuglé, que, pour cette parole, il va jusqu'à consentir à laisser suspecter sa foi à cause d'elle ; voilà un catholique qui se croit sincèrement tel, et qui l'est assurément, qui s'obstine néanmoins à s'appeler d'un nom que l'Église abhorre et qu'exaltent tous les ennemis de l'Église ; qui s'obstine à ajouter toujours au mot *catholique* un adjectif qui n'a aucune signification, s'il n'ajoute rien au concept essentiel de ce mot, et qui a un sens outré et répréhensible, pour peu qu'il y ajoute, parce que le catholicisme, tel que l'a établi Jésus-Christ, n'a besoin ni d'additions ni de modifications : il est le catholicisme, et rien de plus.

Le groupe d'hommes que vous me citez est donc convaincu, et fait profession de n'employer le mot *libéralisme* qu'à titre de masque. Toutefois, j'ai des raisons pour croire que plusieurs de ceux qui font partie de ce groupe sont moins des catholiques véritables déguisés sous le masque du libéralisme, que de vrais

libéraux affectant les dehors du catholicisme. Et les raisons sur lesquelles je m'appuie pour porter ce jugement, je vous les dirai à l'oreille, cher lecteur, afin que vous vous en serviez en temps opportun, mais toujours, cela s'entend, sans manquer à la charité, en ne perdant pas de vue toutefois cet axiome d'un historien célèbre, qu'on peut appliquer à notre cas : " L'unique charité permise en histoire, c'est la vérité ".

Je vous dis donc que de tels hommes, ajoutant un qualificatif à leur titre de catholiques, me semblent être simplement des libéraux portant le masque du catholicisme. Voici les raisons sur lesquelles j'appuie mon sentiment :

On voit beaucoup mieux ce que c'est qu'un homme à ses actes qu'à ses paroles. Celles-ci, selon la remarque de Talleyrand, servent ordinairement à cacher la pensée ; la conduite révèle à peu près toujours cette pensée, même contre le gré de celui qui agit. Je n'entends pas ici par conduite telle ou telle faute dans laquelle nous pouvons tous tomber ; je parle de la conduite publique, générale, de la conduite systématique, de ce que nous pourrions plus exactement appeler procédés, tendances pratiques.

Les catholiques dits libéraux ont coutume de procéder de la manière suivante, en Espagne surtout, où l'esprit public est en ces matières plus susceptible et plus délicat. Jamais, dans leur conversation, dans leur journal, dans leur feuilleton, ils ne hasardent une phrase qui soit en contradiction rigoureuse avec la doctrine de l'Église. Vous ne pourrez extraire de leurs articles de fond une proposition qui mérite la note d'hétérodoxe, dans le sens théologique de ce mot. Bien au contraire, ils ne tarissent pas en déclamations enthousiastes, et chaleureuses protestations, en faveur de la religion. On dirait qu'ils ont besoin de répéter à tout propos ces protestations pour faire croire à leur sincérité. Personne, en effet, n'est plus suspect de fourberie et de mauvaise foi que celui qui s'en va criant sans cesse qu'il n'a jamais trahi la vérité. Des paroles ! Encore des paroles ! toujours des paroles ! Comme dit, je ne sais en quel endroit, l'Hamlet de Shakespeare. Examinons les actes, qui ordinairement sont l'interprétation la plus authentique des paroles.

Les catholiques libéraux sont amis de l'Église. Et ils ne parlent jamais des ennemis de cette même Église qu'avec vénération et respect ; dans leurs conversations et dans leurs écrits, ils ont sans cesse sur les lèvres et sous leur plume les titres d' " éloquent, excellent, distingué " , qu'ils prodiguent aux rationalistes impudents, qui se font les apôtres de l'erreur. Par contre, de quelle ironie railleuse ces catholiques ne poursuivent-ils pas l'illustre Veillot, le premier controversiste et le plus vaillant champion de la cause catholique dans notre siècle.

A notre époque même, il y a seulement quelques jours, un journal connu de Barcelone recommandait une *histoire générale de l'Espagne*, qui va bientôt être publiée avec la collaboration de divers écrivains distingués de Madrid. Quelques-uns de ces écrivains distingués (moins en littérature qu'en impiété) sont connus

de tout le monde pour leur esprit franchement rationaliste et anticatholique. Un journal catholique, en recommandant cette *Histoire*, aurait fait ses réserves, et, pour remplir son devoir jusqu'au bout, aurait averti que l'œuvre en général ne pouvait être bonne, du moment qu'elle comptait parmi ses auteurs un seul écrivain dont les opinions sont mauvaises, attendu que le bien ne peut venir que d'une cause entièrement bonne : *Bonum ex integra causa* ; et qu'il est impossible que l'*histoire* ne reflète pas les opinions religieuses de celui qui l'a écrite. Croyez-vous que ce journal ait agi de la sorte ? Nullement. Il a annoncé, loué recommandé cette *Histoire*, comme si elle avait reçu l'approbation de l'Église. Que voulez-vous ? telle est la grandeur d'âme des catholiques libéraux !

Ils ne reconnaissent pas de droits au mal. Et dans leurs journaux il y a une place pour le cancan, une autre pour les bouffonneries immondes, une autre pour l'exhibition dégoûtante des tableaux ou représentations obscènes, une autre pour annoncer la vente aux enchères des biens ecclésiastiques, une autre pour insulter et bafouer les évêques lorsqu'ils protestent contre la reconnaissance du vol sacrilège commis par le gouvernement piémontais, une autre pour censurer amèrement la fondation des sociétés et des cercles catholiques bénis par Pie IX. Vous vous en souvenez bien ?... Il est vrai qu'il y a pareillement toujours une place pour annoncer les Quarante-Heures et le saint du jour. Que l'un fasse passer l'autre.

Ils ne veulent pas pactiser avec les ennemis de l'Église. Et cependant vous les verrez toujours en complète solidarité d'intérêts avec eux. Sous la dénomination commune de "grande famille libérale", qui est déjà une phrase topique admise et consacrée par l'usage, ils se groupent tous ensemble, sans prendre garde aux questions de détails, aussi bien ceux qui conservent le masque dont il a été parlé plus haut, que ceux qui croient plus avantageux de s'en débarrasser. Et chaque fois qu'il s'agit de sauvegarder les intérêts de la susdite grande famille, vous les voyez toujours unis et prêts à s'imposer de mutuels sacrifices, à accepter des transactions, à céder quelque chose de leur catholicisme, de façon à laisser intact et entier leur libéralisme, prouvent ainsi très-clairement que, s'ils s'appellent *catholiques libéraux*, ils accordent une plus grande importance à la seconde partie de cette appellation qu'à la première. Ce fait est précieux à constater, et il offre à l'observateur attentif des points de vue très lumineux.

Ils professent la foi dans toute sa pureté. Et vous remarquerez presque toujours qu'ils en parlent dans leurs livres et leurs journaux comme de simples rationalistes. Notez cet autre fait, qui à pareillement une grande importance : le procédé catholico-libéral dans la défense du catholicisme est généralement naturaliste. Pour les écrivains de cette secte, le martyr des premiers siècles est, avant tout, une victime des droits de la liberté de conscience devant le despotisme païen. Le Christ lui-même est bien plus le Libérateur des peuples que le Rédempteur des âmes. Le moine

est l'ouvrier infatigable de la civilisation. La sœur de Saint-Vincent de Paul est l'ange de l'humanité. On voit que ces apologues sont imprégnées de naturalisme, et qu'elles pourraient tout aussi bien tomber des lèvres d'un Turc qui aurait le cœur bien fait et l'esprit impartial.

Si le catholique libéral défend l'unité catholique, il le fait presque toujours en vue d'un intérêt politique, et non point en considération du droit sacré de la foi. L'hérétique Palmerston n'en faisait pas moins, lorsqu'il disait qu'il sacrifierait sa main droite pour procurer à sa patrie le bienfait d'une si précieuse unité. S'il attaque le mariage civil, c'est uniquement à cause du déshonneur qu'il jette sur la famille, et nullement parce qu'il constitue, d'après l'enseignement de l'Église catholique, un véritable concubinage. S'il protège une église contre la pioche du démolisseur, ce n'est point par respect pour la maison de Dieu, mais en vue de considérations artistiques : de sorte que, d'après ce raisonnement, une église ne mérite aucune pitié, si son architecture est de mauvais goût, au lieu qu'un monument construit selon les règles de l'art a droit au respect, fût-il consacré au culte de Vénus. S'il déplore le sort des religieuses expulsées, ce n'est point à cause de l'outrage fait à un institut religieux, mais en raison de la violation du droit d'association, droit que peut revendiquer une femme quelconque, voire même une femme de mauvaise vie. Ainsi raisonne-t-il sur toutes choses.

Que d'œuvres d'apologétique catholique ont été écrites de cette façon auxquelles l'éclat de la forme n'a rien enlevé à ce que le fond avait de faux et même de très faux ! et que d'auteurs, lus et exaltés comme catholiques, sont, en principe, de vrais rationalistes, puisque le fondement sur lequel ils appuient leur argumentation n'est pas l'acte de foi catholique, mais bien la seule raison philosophique ! Je ne nierai point que d'illustres auteurs, recourant à un artifice, ont admis pour un instant, ou feint d'admettre les principaux arguments de leurs adversaires, pour les attaquer ensuite avec leurs propres armes. Toutefois, les auteurs vraiment catholiques ne recourent jamais à ce genre de polémique, sans faire des réserves expresses et des protestations énergiques, exposant ensuite, toujours en première ligne l'argument emprunté à la foi, à l'ordre surnaturel, et laissant au second ou au dernier rang les raisons de simple convenance. Ainsi ont agi toujours les grands polémistes catholiques. Pourquoi les écrivains catholico-libéraux ne les ont-ils pas imités ? pourquoi remarque-t-on si fréquemment dans leurs œuvres, peut être contrairement à leurs intentions, l'absence de surnaturel ? pourquoi ? Parce que le libéralisme catholique est au fond un pur naturalisme.

Voilà les principaux caractères du système catholico-libéral, que je désire vous voir observer et étudier dans ces livres, feuilletons, journaux, qui se font gloire de ne professer aucune des erreurs doctrinales de la funeste secte libérale. Il en est du libéralisme comme de l'athéisme : il y a un libéralisme théorique et un libéralisme pratique. Il y a tel athée que n'a jamais dit : " Il

n'y a pas de Dieu", et qui néanmoins le nie et lui déclare une guerre cruelle dans tous ses actes. Ainsi, tel catholique libéral n'a jamais professé ouvertement une proposition condamnée; et cependant chacune de ses actions est la mise en pratique de cette doctrine. Lorsque quelqu'un de ces hommes vous dit: "Je n'ai jamais soutenu la doctrine catholico-libérale condamnée par le Saint-Siège"; répondez-lui sans hésiter: "Vous avez raison, mon cher ami; et cela fait honneur à votre habileté reconnue; en retour, vous la professez continuellement en pratique, ce qui fait concevoir des doutes sérieux sur votre bonne foi et la sincérité de votre catholicisme.

C'est cela, c'est cela, les faits parlent haut.

LE JARDIN

DES

PASTEURS DES AMES

Par Jacques Marchand,

Traduction française (latin en regard)

Par M. L'abbé Ant. RICARD.

4 forts vol. in-8..... \$6.00

Avec $\frac{1}{3}$ de remise.

LE RATIONAL

DES

PRÉDICATEURS DE L'ÉVANGILE

OU

Homélie sur les Évangiles de chaque dimanche et des principales fêtes de l'année liturgique par Jacques Marchand, traduit en français (latin en regard.)

Par M. L'abbé ANT. RICARD.

4 forts vol. in-8..... \$6.00

Avec $\frac{1}{3}$ de remise.

LETTRES DE FAMILLE ⁽¹⁾

(Suite)

New Aberdeen P. Q. 7 juillet 1895.

Mon cher Oncle.

Je me réjouis de plus en plus de l'intervention de Blanc-Rémi. Il a provoqué des réponses qui m'ont fort intéressée. Je soupçonne qu'il doit y avoir une bonne *légende* en réserve, au sujet de la publication des règles de l'Index dans le diocèse de Montréal. Autant que je puis me le rappeler, c'est Monseigneur Bourget, de si illustre mémoire, qui a cru devoir remettre sous les yeux des fidèles confiés à ses soins les règles de l'Index. Si je ne me trompe il était alors aux prises avec l'Institut Canadien et Monsieur Dessaulles. C'est l'histoire qui se répète. Monseigneur Fabre a maille à partir avec d'autres adversaires. Vous saurez bien, mon oncle, me raconter les divers incidents de la publication de cet index par Monseigneur Bourget. Mais il me tarde de vous annoncer une très bonne nouvelle. Mon mari a fait venir de chez MM. Cadieux et Derome, libraires, de Montréal, le volume de l'Index dont vous m'avez parlé. Il a jetté les yeux sur la Bulle de Benoît XIV. Il me dit à ce sujet: "Je crois que ce serait une bonne pièce à donner à traduire aux aspirants du *baccalauréat*. Ton bon oncle, a-t-il ajouté a préparé la *bulle* pour nous. Tout en conservant le sens il a voulu lui donner la tournure française, ce qui n'est pas toujours aisé, avec le style de ces documents de la Curie Romaine." Il a commencé à me lire les règles, mais il s'est bientôt arrêté en disant "attention la traduction de ton oncle." A ce propos il me communiquait une pensée dont je vais vous faire part. Ce serait une bonne chose, a-t-il dit, si le vieil oncle faisait le sacrifice de faire imprimer à part, les règles de l'Index. Deux petites feuilles suffiraient pour nous les placer constamment sous les yeux. Nous pourrions les mettre même dans nos livres de prières. Elles n'y seraient pas étrangères. Nous nous les rendrions familières, et nous aurions toujours à bénir celui qui nous a mis à même de connaître une grande obligation. Pardon, mon cher oncle, de cette suggestion, mais je vous la donne avec d'autant plus de confiance, qu'elle me semble rencontrer davantage vos intentions.

Adieu mon cher oncle,

Votre nièce affectionnée,

CLARA P.

Chippaway, 9 juillet 1895.

Mon bien cher Oncle.

Plus je vois, plus je suis avide de connaître tout ce qui peut répandre dans mon esprit la lumière en ce qui regarde l'Index. J'ai lu la Bulle de Benoît XIV, la lettre de votre chancelier et ce que vous avez dit vous-même là-dessus. Je crois tout cela. Ce-

(1) Ferais d'imprimer, Archevêché de Montréal, 1^{er} septembre 1896. F. Bourgault, V. C.

pendant ainsi que l'homme dont il est parlé dans l'Évangile (St-Marc 9-23) je suis porté à dire: "Credo Domine, sed adjuva incredulitatem meam." *Je crois Seigneur, mais secourez mon inéduité.* Je n'ai point d'objection à faire, mais j'ai des explications à demander sur certains faits qui ont rapport à cette question.

Je voyageais un jour en compagnie de feu Monsieur Charles Taché, je savais que c'était un chrétien éclairé et fervent qui mit toujours sa plume au service de la vérité. Nous venions de traverser la Gatineau sur le chemin de fer du Pacifique. Monsieur Taché se rendait à Montréal et j'y allais aussi. Il me dit: Vous appartenez je crois au diocèse d'Ottawa? Sur ma réponse affirmative il s'informa auprès de moi où se trouvait la ligne de séparation entre les diocèses d'Ottawa et de Montréal. C'est au village même de Carillon lui répondis-je. Seriez-vous assez bon continua-t-il, de m'avertir quand nous n'aurons qu'un mille avant d'arriver à Carillon? Après avoir eu l'assurance d'être averti à temps il continua une lecture qu'il avait commencée. Je m'acquittai de la promesse que je lui avais faite, il me remercia et me dit en riant: "Je lisais le *Courrier des Etats-Unis* où je voulais prendre quelques renseignements sur la politique étrangère, et comme la lecture de ce journal est défendue par l'Ordinaire de Montréal, je ne voulais pas me mettre sous la censure en contrevenant aux ordres qui affectent le territoire de ce diocèse. Tel est le fait, mon oncle, qui pour moi, a besoin d'explication.

J'ajouterai de plus un autre fait. Quand je poursuivais mon cours à l'université d'Ottawa, j'ai eu connaissance qu'outre les livres mis à notre disposition il y en avait d'autres qui étaient renfermés dans ce qu'on appelait *l'enfer*. Il va sans dire que ce n'était pas pour nous, mais il devait y avoir quelqu'un qui pouvait les lire, les consulter pour les réfuter sans doute, ou pour d'autres bonnes raisons. Comment cela s'accorde-t-il avec la défense aussi formelle et générale de ne pas lire les ouvrages prohibés. Je sais bien, mon oncle que vous saurez faire bonne justice de tout cela, mais en y répondant vous augmenterez pour moi la dette de reconnaissance que je vous dois déjà.

Votre affectionné neveu,

REMI.....

Montréal, 15 juillet 1895.

Mon cher Rémi.

J'ai été très heureux en vous voyant rappeler le souvenir d'un homme que j'ai bien connu, et avec lequel j'ai eu quelques rapports. Oui, vous avez raison de croire que les actions d'un homme de foi, d'une grande intelligence, et d'une science parfaite de la religion chrétienne comme l'était M. Taché puisse faire autorité et servir de guide dans plusieurs circonstances de la vie. Quoique les journaux ne soient pas spécialement compris dans les règles de l'Index, cependant à raison de certains écrits contre la foi ou les mœurs, ils peuvent être rangés dans la catégorie de

publication prohibée. Celui qui connaît bien les règles de l'Index, et en a connu le sens et l'esprit devra juger par lui-même s'il peut ou ne peut pas lire de semblables publications. Cependant comme il faut une direction particulière dans une famille pour qu'elle soit bien réglée, de même en doit-il être dans cette famille agrandie que l'on appelle *diocèse*. Nous voyons l'apôtre St-Paul recommander à deux disciples Tite et Timothée de veiller attentivement à ce qu'aucune mauvaise doctrine ne se répande parmi les nouveaux chrétiens confiés à leurs soins. Telle a été la pratique constante des évêques catholiques de signaler les dangers qui peuvent se rencontrer sur le chemin de la vie de ceux et de celles dont ils doivent sauvegarder les intérêts spirituels. Les évêques de Montréal voyant que leur populeux et riche district souvent inondé de brochures malsaines, pamphlets injurieux, journaux libres-penseurs, ou immoraux, élèveront souvent la voix pour avertir les fidèles, et défendre la lecture de tel journal ou de tel livre. C'est ainsi que le *Courrier des Etats-Unis*, à raison d'un feuilleton immoral, fut prohibé dans tout le diocèse de Montréal. Comme les tendances de ce journal ne paraissaient pas changer, la défense a été maintenue. Cette prohibition n'affecte strictement que les diocèses où elle a été publiée. Bien que les autres fidèles puissent être mis en garde, ou par la mauvaise direction de cette publication, ou par le signalement qui en a été fait par des Ordinaires, ils ne sont pas directement sous la censure, s'ils la lisent ou la retiennent. Vous m'avez dit vous-même que M. Taché croyait avoir une bonne raison pour lire ce journal afin de connaître la politique étrangère.

Mais supposez qu'il se fut trouvé dans le diocèse de Montréal, il ne l'aurait jamais fait sans en avoir demandé la permission à l'Ordinaire du lieu. Ceci m'anène naturellement à vous donner la seconde explication que vous demandez : quels sont ceux qui peuvent faire sortir de l'enfer (lieu réservé dans les bibliothèques pour les mauvais livres) et pour quelles raisons peuvent-ils ainsi se mettre à l'abri des censures de l'Index.

Les évêques dans leur diocèse ont non seulement, à raison de leur charge, mais même par privilèges spéciaux, le pouvoir et le droit de permettre la lecture des livres prohibés quand ils jugent que la personne qui en fait la demande a de justes raisons de solliciter cette liberté. Il arrive souvent qu'il faut connaître et apprécier les manœuvres d'un ennemi afin de pouvoir le combattre avantageusement. C'est ainsi que dans la famille diocésaine, l'évêque qui en est le père, le juge autorisé, et le médecin charitable doit régler tout ce qui regarde le soin qu'il a de paître le troupeau à sa garde. Ainsi, mon cher Rémi, vous avez, par là j'espère les explications que vous paraissez désirer. Si vous voyez la prochaine lettre à Clara vous y trouverez les règles mêmes de l'Index dont je vous conseille de prendre copie afin de les avoir constamment sous les yeux.

Votre oncle dévoué,
(A suivre.) PAUL LEMYRE.

LES PETITS BONNETS

Il était une fois une pauvre veuve qui avait cinq enfants et ne possédait au monde qu'une chétive cabane située au bord de la route, et un jardin où elle cultivait quelques légumes. Elle ne mendiait cependant pas et gagnait le pain de ses enfants par son travail. Personne au monde ne tricotait si vite et si bien qu'elle, et les petits bonnets qu'elle faisait étaient si jolis qu'elle les vendait jusqu'à deux escalins pièce. Sa fille aînée, Trinette, les allait vendre par la ville tous les samedis, et les bourgeoises de Tournai connaissaient sa voix et se mettaient volontiers à la fenêtre quand elles entendaient crier dans la rue :—Achetez de jolis bonnets mesdames, achetez de jolis bonnets tricotés.

Mais la pauvre Cathrine avait beau tricoter jour et nuit, elle ne pouvait fabriquer assez de bonnets pour s'enrichir, et, bien petitement, arrivant à joindre les deux bouts. Trinette avait les doigts estropiés et ne pouvait aider sa mère qu'aux gros ouvrages, et les autres enfants étaient des garçons qui ne s'avaient encore que faire du tapage et user des jaquettes et des chausses.

Donc, un vendredi, vers le soir, Catherine, assise au seuil de la chaumière, profitait des derniers rayons du soleil couchant pour tricoter un petit bonnet. Trinette, à l'intérieur, surveillait en même temps la marmite qui mijotait sur un petit feu de tourbes, et ses quatre frères qui se battaient pour

rire en attendant le souper. Les écuelles de terre brune et les cuillers de bois étaient placées sur la table, et Trinette allait couper le pain et tremper la soupe, lorsqu'une pauvre voyageuse qui passait sur la route s'arrêta devant Catherine et lui demanda la charité.

—Hélas ! ma mie, dit Catherine, je n'ai pas un rouge liard à la maison. Tout ce que je puis vous donner, c'est une écuelle de soupe.

—C'est tout justement ce dont j'ai le plus besoin, dit la mendicante. Depuis ce matin, je n'ai mangé qu'un peu de pain sec.

Catherine la fit entrer, lui offrit un escabeau et dit à Trinette d'apporter une septième écuelle. Trinette rougit et avoua qu'elle l'avait cassée le matin même.

—Alors, dit Catherine, tu mangeras avec moi dans la mienne : donne ta place à l'hôte que Dieu nous envoie.

La mendicante, avant de s'asseoir, dit le *benedicite* avec la mère et les enfants, puis Catherine se mit à distribuer la soupe, en se disant à part elle que chacun des convives en aurait bien peu. Mais, à sa grande surprise, quand tous furent servis, la soupière était encore presque pleine. C'était bien heureux : la soupe aux herbes, ce soir-là, étant si bonne que les enfants en redemandèrent.

La soupe expédiée, on fit la prière, et la mendicante se levait pour partir, lorsque Catherine voyant que le temps était à l'orage, offrit à cette pauvre fem-

me un asile pour la nuit. L'offre fut acceptée avec reconnaissance, et, en attendant que l'heure fut venue de se retirer, l'étrangère aida Trinette à ranger la table et Catherine à coucher les petits enfants. Elle fit tout cela de si accorte manière, et son pâle visage avait un air si doux, que Catherine la regardait avec admiration.

Quand les enfants furent endormis, Catherine dit à la mendicante en lui montrant son lit :

— Mettez-vous là madame, et dormez bien.

— A Dieu ne plaise ! dit la pauvre : un peu de paille est ce qu'il me faut, et je ne consentirai point à vous priver de votre lit.

— Je ne me coucherai pas cette nuit, dit Catherine : il faut que je finisse les vingt-quatre petits bonnets que ma fille doit aller vendre demain à Tournai ; elle nous rapportera, j'espère, de quoi vivre la semaine.

Catherine insista si bien que la voyageuse consentit à s'étendre sur le lit, sans vouloir ôter ses vêtements. Elle ne quitta que ses chaussures et sa mante. Bientôt, elle s'endormit, et Catherine, l'ayant couverte avec soin, mit des tourbes au feu, alluma sa lampe et prit son tricot.

L'orage grondait au dehors, et, à chaque éclair, Catherine se signait. Bientôt, la pluie tomba lourde et pressée sur le toit de chaume, et les roulements lointains du tonnerre cessèrent tout à fait. Catherine tricotait et priait. De temps en temps, pour lutter contre le sommeil, elle se levait et faisait le tour de la chambre. Elle regardait ses enfants endormis, vermeils

comme des roses entre leurs draps de grosse toile bise, et l'étrangère, immobile et les mains jointes comme une statue couchée sur un tombeau.

Vers deux heures du matin, le dernier des vingt-quatre petits bonnets était fini, mais Catherine prit la mante de la voyageuse et se mit à en repriser les nombreuses déchirures. Il y en avait tant que le soleil allait se lever lorsqu'elle eut fini.

Le chant des coqs d'alentour et la lumière créée entrant joyeusement dans la maison éveillèrent les dormeurs.

La mendicante remercia Catherine de son hospitalité, embrassa les enfants encore couchés, et pria Dieu quelques instants.

— Il faut que je parte, dit-elle ; je veux aller à la messe à Tournai. Dieu bénira cette maison et ceux qui l'habitent. Qu'avez-vous fait cette nuit, Catherine ?

— J'ai fini mes bonnets, et j'ai un peu raccommoqué votre manteau. Hélas ! je n'avais rien autre chose à vous donner !

— Je n'ai rien non plus, Catherine, mais c'est Dieu qui m'acquittera envers vous. Continuez à faire vos petits bonnets. Ils rendront sages tous les enfants qui les mettront. — Souviens-toi de cela, Trinette, et donne-moi tes mains.

Trinette sortit de dessous la couverture ses pauvres petites mains difformes et rabougries, pensant que la voyageuse allait y mettre quelque présent. Mais elle ne fit que les toucher, et, d'un pas rapide et léger, franchit le seuil et disparut.

Trinette jeta un cri. Ses mains craquaient, ses doigts se déplaçaient. En un clin d'œil elle

eut une belle petite paire de mains languettes, habiles et souples à merveille.

—Miracle ! s'écria Catherine, et elle courut pour remercier la voyageuse. Mais il n'y avait personne sur le chemin ni dans la plaine, et à l'horizon, le soleil s'élevait déjà au-dessus des beaux clochers de la cathédrale de Tournai.

Deux heures après, Trinette, une petite corbeille suspendue à son cou, entra à Tournai, et, sitôt le pont-levis passé, criait à tue-tête : — Achetez-moi, mesdames, achetez-moi de beaux petits bonnets qui rendent les enfants sages !

Les soldats du corps de garde se moquèrent d'elle, et, à mesure qu'elle avançait dans la ville et répétait son cri, les moqueries redoublaient.

—Petite ! lui dit une de ses meilleures pratiques, personne ne t'achètera rien si tu fais de telles menteries.

—Je ne mens point, Madame, dit Catherine ; essayez : mettez un de mes petits bonnets à un méchant enfant, et vous verrez !

—Les miens sont sages pour le quart d'heure ; ils dorment tous les six, dit la bonne dame, mais j'entends d'ici ceux du bourgmestre qui font des cris de feu. Vas-y voir. Si tes bonnets calment ces bambins enragés, je l'irai dire à Rome.

On entendait, en effet, un vacarme infernal dans le vestibule de la belle maison du bourgmestre. Madame la bourgmestre, sa belle-mère, sa tante, sa cuisinière, ses femmes de chambre et deux nourrices criaient comme des aigles, sous prétexte d'apaiser deux jumaux de trois ans, drus et forts comme des

Turcs, et qui se disputaient un polichinelle sans tête. La fureur des deux mioches était au comble ; ils en étaient violets, et, pour compléter le scandale, un vieil oncle, ouvrant la porte de la rue, d'une voix de stentor appelait Croquemitaine.

Trinette, se glissant dans la maison, courut aux enfants qui la connaissaient bien, et lestement, coiffa l'un, puis l'autre, de deux petits bonnets. A l'instant, ô surprise ! ils se calmèrent, et lâchant polichinelle, la bouche en cœur et les yeux doux, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

Trinette fut accablée de questions. Elle conta simplement l'histoire, et Madame la bourgmestre paya les deux bonnets six florins.

En une demi-heure, la nouvelle fit le tour du quartier, en une heure de la ville, et si Trinette avait eu douze douzaines de bonnets dans sa corbeille, elle les aurait tous vendus ; mais du premier coup, en fille avisée, elle en avait réservé quatre pour ses frères, se disant qu'il serait bien agréable d'avoir la paix au logis.

Elle croyait, dans sa simplicité, que le don miraculeux octroyé aux petits bonnets de cette semaine-là ne s'étendrait pas à ceux que sa mère tricoterait à l'avenir, mais, bien au contraire, les bonnets de Catherine, tant quelle en fit, conservèrent la même vertu. Elle en vendit dans les Flandres, dans le Brabant, en France même, et ses fils devenus grands, en colportèrent jusqu'au fin fond de l'Espagne d'un côté, de l'autre jusqu'en Pologne, si bien que, tout en les vendant un prix raison-

nable, Catherine fit une jolie fortune.

Trinette voulut tricoter aussi des petits bonnets, mais ce furent des bonnets sans influence morale. Elle dut se contenter d'employer ses jolies mains à d'ordinaires besognes, et, lorsqu'elle eut vingt ans, elle permit à un très aimable époux de placer l'anneau de fiancée au quatrième doigt de sa petite main gauche. Bientôt après, elle joignit la droite à celle d'Albert Van Golben, et, belle et joyeuse mariée, eut pignon sur rue en la bonne ville de Tournai et prit sa mère chez elle. Catherine, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, fit des bonnets de sagesse, mais enfin les aiguilles et les pelotons s'échappèrent de ses laborieuses mains, et Catherine alla se reposer en paradis.

Il y a bien longtemps de cela, si longtemps, si longtemps, qu'il ne reste plus au monde que quelques débris des tricots de Catherine. Les uns, placés sous des vitrines dans nos musées, sont classés parmi les guipures de Venise ou les points d'Espagne par des archéologues qui ne savent pas tricoter, les autres jaunissent dans les armoires poudreuses de quelques vieux châteaux. Mais où sont de nos jours les bonnets de sagesse ?— Sont-ils bonnets de docteurs, bonnets de juges,—bonnets de nuit ?

Pour moi, je crois qu'il n'y a plus au monde que des bonnets de folie, et la preuve en est que lorsqu'une personne se fâche et fait des extravagances, on dit : "Elle a la tête près du bonnet."

TRAITEMENT DE L'ÉPILEPSIE

HEUREUX RÉSULTATS

PENDANT PLUSIEURS ANNÉES D'EXPÉRIENCES

RÉFÉRENCES ET CERTIFICATS

DOCTEUR L. A. G. JACQUES

224 RUE ANHIERST

MONTRÉAL.

PASTORALE ET CAS DE CONSCIENCE

Par Jacques Marchand, traduit en français, (latin en regard)

Par M. l'abbé ANT. RICARD.

1 vol. in-8..... \$1.50

Avec $\frac{1}{3}$ de remise.